



INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRESERVER DEMAIN

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
VIENNE BRIANCE GORRE**



*LE VIGEN – Prise d'eaux brutes  
Construction d'une bête de stockage de 500 m<sup>3</sup>*

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU MARDI 07 DECEMBRE 2021  
N°06/21**

L'an deux mille vingt et un, le 07 décembre 2021, à 18 heures 30, les membres du Comité du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqués, se sont réunis au siège du Syndicat situés 3 Allée Georges CUVIER à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président du Syndicat.

**Délégués présents :**

MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Didier CHARPENTIER, Xavier ABBADIE, Pascal AUVERT, Serge CORREIRA, Stéphane FAROUT, Jean Pierre FRUGIER, Bruno GAUBERT, Gaëtan GOUMILLOUX, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Anthony RICQ, Gilles ROQUES, Jacques BERNIS, Gaston CHASSAIN, Jean Marie MIGNOT, Alexandre PORTHEAULT, Bernard SAUVAGNAC, Pascal THEILLET, Xavier HORTHOLARY, Christian JULIEN, Serge DESBORDES, Denis VARENNE, Thierry CHIBOIS, René PARAUD, Hubert DOUDET, Stéphane CHEVAL, Sébastien AUBOUR, Michel BAZIN, Guy RATINAUD, Lies SWIDERSKI, Frédéric LAPEYRONNIE, MME. Séverine DUREISSEIX, MM. Vincent VENDRAMINI, Fernand LAVIGNE, Loïc GAYOT, Sylvain CASSORE, Georges BEAUDOU, MME Françoise GARNIER, MM. Christian CHIROL, Michel SARRE, Jean Louis BOURDEAU, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Franck LETOUX, Eric BOULESTEIX, MME Jacqueline LHOMME LEOMENT, Jean Marie MOREAU, Christian LATOUILLE, Bertrand DESBORDES, André SOURY, Simon CUILLERDIER, Bruno DESSANE, Jean Claude DUPUY, Pierre DELHOUME, Louis GALTIER, **membres du Comité Syndical.**

**Délégués excusés ou absents :**

M. Emmanuel BAUDET, MME Laëtitia CALENDREAU, MM. Jean DUCHAMBON, Alain FAVRAUD, MME Chantal TARNAUD, MM. Jean Michel LACERE, MMES Marie AUFAURE, Elodie CLEMENT, M. Frédéric MECHIN, MME Christelle PEYROT, MM. Jean Michel AUFORT, Alain BOURION, MMES Nathalie BUISSON, Sylvia COSTE, MM. Lucien DUROUSSEAUD, Alexandre GARNIER, Bernard GLANDUS, Philippe JANICOT, Didier LEYRIS, Karl PERIGAUD, Philippe ROUGERIE, MM. Guillaume RICHIGNAC, David CUETOR, MME Elodie FEIFER, MM. Jacques BLONDY, Richard CRUVEILHER, Pierre ROUX, MME Annie BREUIL, Marie Odile MALOCHET, MM. Jean Christophe CHANABIER, Guillaume ANTENOR, MMES Béatrice LOPEZ SUAREZ, Sylvie MOLINES, MM. Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, MME Marie LINET, MM. Moïse BONNET, Bertrand JAYAT, Bernard DEMOULINS, Cédric GEORGES, Yoann RUFFEL, Eric GERVEIX, Christian MICHAUD, Marcel BARTOUT, Marc DITLECADET, Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, Jean Claude LATHIERE, Paul HURAUULT, MME Marie Agnès DELORT, M. André DUBOIS, **membres du Comité Syndical.**

**Assistent à la séance, invités par Monsieur le Président :**

- Mmes Mireille GUILLOTEAU, Tania VALLAT et MM. Pascal DUBREUIL, Maxime VEYSSET employés du SMAEP Vienne Briance Gorre.

**Soixante membres composent l'assemblée de ce jour et 3 pouvoirs ont été transmis au Président.**

**I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE / APPROBATION DU PROCES-VERBAL /  
MODIFICATION DE LA LISTE DES DELEGUES**

- A) Désignation du secrétaire de séance
- B) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 octobre 2021
- C) Changement de délégués

**II. FINANCES**

- A) Vote des tarifs de surtaxe – année 2022
- B) Règlement des dépenses avant vote du Budget Primitif 2022

**III. PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS DE LA COMMUNE DE SAINT  
MATHIEU**

**IV. INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION ET DE FONCTION**

- A) Délégations et attributions au Président

Le Président ouvre la séance et présente les excuses des membres empêchés ou retenus par d'autres obligations. **Soixante membres** composent l'assemblée de ce jour et **3 pouvoirs** ont été transmis au Président.

-----

✓ **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Après avoir constaté que le quorum requis par les textes est atteint, le Président, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, fait procéder à la désignation du secrétaire de séance. M. Jean Pierre GRANET, délégué titulaire de la commune de CHAILLAC SUR VIENNE, est désigné secrétaire de séance.

-----

✓ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 OCTOBRE 2021**

Le Président informe l'assemblée qu'à ce jour aucune remarque particulière sur le contenu de ce document n'a été formulée. Il demande donc aux membres présents s'ils ont une observation à signaler.

A la majorité des suffrages exprimés, le procès-verbal de la précédente assemblée générale est adopté.

-----

✓ **CHANGEMENT DE DELEGUES**

Par courrier réceptionné en date du 18 octobre 2021, le Syndicat a été informé d'un changement de délégué sur la commune des CARS, en vertu d'une délibération prise en conseil municipal le 05 octobre 2021 :

- Monsieur Fernand LAVIGNE est nommé délégué titulaire en remplacement de Monsieur Stéphane DELAUTRETTE ;
- Monsieur Stéphane DELAUTRETTE est nommé délégué suppléant en remplacement de Monsieur Fernand LAVIGNE.

-----

Monsieur le Président laisse la parole à M. Gaston CHASSAIN Vice-Président, pour présenter le compte rendu de la commission des finances du 19 novembre dernier.

✓ **VOTE DES TARIFS DE SURTAXE – ANNEE 2022**

*Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :*

**Article 1** : décide d'augmenter la part proportionnelle de 02 centimes d'euro / m<sup>3</sup> consommé par rapport à 2021 sur l'exercice de consommation 2022 pour tous les usagers qui se traduit par :

A – PART FIXE : Par équivalent logement, commerce et branchement exportation :  
18,00 € H.T. l'unité

B – PAR PROPORTIONNELLE A LA CONSOMMATION TOUS USAGERS CONFONDUS (domestiques, commerces, artisans, industriels, agricoles, collectivités et vente en gros, etc...) :

de 0 à 50 000 m <sup>3</sup>	0,52€ / m <sup>3</sup> ;
> 50 000 m <sup>3</sup>	0,44€ / m <sup>3</sup> ;

**Article 2** : charge Monsieur le Président de procéder à la notification de cette délibération au délégataire chargé de la facturation auprès de tous les abonnés.

-----

✓ **REGLEMENT DES DEPENSES AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

*Après avoir entendu l'exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :*

**Article 1** : autorise le Président, à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement 2022 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021, et ce avant le vote du Budget Primitif de 2022 ;

**Article 2** : précise le montant et l'affectation des crédits, soit :

- chapitre 21 : 21 500,00 euros ;  
- chapitre 23 : 1 985 168,00 euros ;

**Article 3** : dit que tous les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de l'année 2022 lors de son adoption.

-----

Monsieur le Président, présente le procès-verbal de mise à disposition des biens de la commune de SAINT MATHIEU

✓ **PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS DE LA COMMUNE DE SAINT MATHIEU**

*Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :*

**Article 1** : approuve le contenu du procès-verbal d'inventaire des biens nécessaires à l'exercice de sa compétence « production et distribution d'eau potable aux abonnés, sur le territoire de l'ensemble des communes adhérentes et limitrophes (exportations sous conventions) » ;

**Article 2** : dit que cette décision sera notifiée à la commune de SAINT MATHIEU et soumise à décision de son Conseil Municipal ;

**Article 3** : autorise le Président à signer le procès-verbal d'inventaire des biens sous réserve d'une délibération concordante du conseil municipal de SAINT MATHIEU approuvant le contenu de celui-ci ;

**Article 4** : autorise le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

-----

✓ **INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION ET DE FONCTION**

**– Délégations et attributions au Président**

Entreprise	Objet	Montant T.T.C.
PPS Collectivités	Assistance relative à l'intégration de la commune de Saint Mathieu	6 894.00 €

-----

***L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h30.***

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 07 décembre 2021.

Le secrétaire de séance,



**M. Jean Pierre GRANET**

*Délégué titulaire de la commune de CHAILLAC SUR VIENNE*